

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 223**6 mai 1997****SOMMAIRE**

Ashtrom Luxembourg S.A., Luxembourg ... page	10696	Euroter, S.à r.l., Dudelange	10672
Banca di Roma International Luxembourg	10660	Fertitrust S.A., Luxembourg	10674, 10675
Banca Popolare di Novara, Succursale de Luxembourg, Luxembourg	10659	Fes Immo S.A., Esch-sur-Alzette	10675
Bhoma Europe, S.à r.l., Luxembourg	10660	Ficosal S.C., Frisange	10676
BHS, S.à r.l., Luxembourg	10660	Fiduciaire Manaco S.A., Luxembourg	10675
Boreiko & Cie, S.à r.l., Rollingen	10661	Financière Stratégique S.A., Luxembourg	10674
B.P.I. S.A., Luxembourg	10660	Finanmag S.A., Luxembourg	10675
Bureau de Gestion et de Patrimoines Forestiers S.A., Steinfert	10661	Fluxinter S.A., Luxembourg	10678
Capfilm Holding S.A., Luxembourg	10663	Formes Contemporaines S.A., Bertrange	10678
Capital Investments Holding S.A., Luxbg ..	10661, 10662	Galux S.A.H., Luxembourg	10676, 10677
Carwash Mobile S.A., Steinfert	10662	Garage La Macchina, S.à r.l., Luxembourg	10678
Castelli International S.A., Luxembourg ...	10662, 10663	Gare Immobilière, S.à r.l., Kehlen	10679
Chanic International S.A., Luxembourg	10664	G.C. Construct Lux S.A., Steinfert	10678
Charme et Création, S.à r.l., Dudelange	10664	Gesellschaft für Grundbesitz S.A., Luxbg ..	10679, 10680
Club House Brasi, S.à r.l., Luxembourg	10664	Giochi Preziosi Lussemburgo S.A., Luxembourg ...	10680
COFINORD, Compagnie Financière du Nord S.A., Luxembourg	10665	G K Fin S.A., Luxembourg	10680
Colurec S.A., Luxembourg	10665	Greensleave S.A., Luxembourg	10681
Coming S.A., Luxembourg	10664	Groom S.A., Luxembourg	10681
Convois Humanitaires Luxembourg, As.b.l., Kahler	10658	Holborn S.A., Luxembourg	10681
Corecom International S.A., Steinfert	10665	Holder du Veneto S.A., Luxembourg	10681
COS Computer Systems (Luxembourg), G.m.b.H., Luxembourg	10665	Horest, S.à r.l., Strassen	10682
COS Computer Systems (Luxembourg), G.m.b.H. et Co K.G., Luxembourg	10666	Iberia Investments S.A., Luxembourg	10680
Création International S.A., Luxembourg	10666	Ifas International S.A., Luxembourg	10682
Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine S.A., Strasbourg	10667	Immogrim S.A., Luxembourg	10682
Cregem International Bank S.A., Luxembourg ...	10667	Immotrop S.A., Luxembourg	10684
Cuir Center Luxembourg S.A., Strassen	10668	International Finance Corporation S.A., Luxbg ...	10681
Cup-Trophées-Lux S.A., Esch-sur-Alzette	10668	International Research and Development (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10684
Danone Ré S.A., Luxembourg	10668	International Resource Recovery S.A., Luxembourg	10684
Delgado S.A., Luxembourg	10666, 10667	International Transport Holding S.A., Luxbg	10682, 10683
Delta Audiovisuel, S.à r.l., Luxembourg	10669	Inter-Re S.A., Luxembourg	10684
D.F.C. Development Financing Company S.A., Luxembourg	10668	Interviane S.A.H., Esch-sur-Alzette	10687
D-Tech S.A., Luxembourg	10667	Intrabel Holding S.A., Luxembourg	10685
D-Tex, S.à r.l., Luxembourg	10668	Intralux International S.A., Kehlen	10687
Dyatex S.A., Luxembourg	10669	Intralux Participations S.A.H., Kehlen	10687
E B G Service, S.à r.l., Bridel	10669	Inveskar S.A., Luxembourg	10688, 10689
E.C.C. S.A., Européenne de Comptabilité et de Communication, Luxembourg	10674	In-Visible, S.à r.l., Mamer	10686, 10687
Econocom Luxembourg S.A., Windhof	10669	IPFC International Packaging and Food Consult, S.à r.l., Luxembourg	10688
Elysées Monétaire, Sicav, Luxembourg	10671	I.R.I.S. S.A., Steinfert	10688
Epifin S.A., Luxembourg	10671	Janana Custom China S.A., Steinfert	10690
Ercom International, GmbH, Luxembourg	10671	Jerry Benson Holding S.A., Luxembourg	10690
Ereme Holding S.A., Luxembourg	10672	Jeunesses Musicales du Grand-Duché de Luxembourg, As.b.l., Luxembourg	10694
Etablissements Hoffmann-Neu Combustibles S.A., Mertert	10672	Joran Invest S.A. Holding, Luxembourg	10691
Euro Business Import-Export S.A., Steinfert	10673	Just Move, S.à r.l., Luxembourg	10693
Eurochapes, S.à r.l., Luxembourg	10673	Kent Investment Holding S.A., Luxembourg	10691
Europäische Philharmonische Gesellschaft, S.à r.l., Luxembourg	10673	(Beim) Kichekueder, S.à r.l., Luxembourg	10659
European Service Holding S.A., Luxembourg	10673	Krep'in, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	10693
Europrom S.A., Esch-sur-Alzette	10674	Lacoloth S.A., Luxembourg	10690, 10691
		Lambda S.A., Luxembourg	10693
		Landeck S.A. Holding, Luxembourg	10693
		Overly Europe, S.à r.l., Luxembourg	10701
		Seid Consult, S.à r.l., Luxembourg	10693
		Solterra International S.A., Luxembourg	10704
		(La) Vieille Epoque, S.à r.l., Luxembourg	10693

CONVOIS HUMANITAIRES LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8376 Kahler, 3, rue de Hivange.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Frank Labruier, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8376 Kahler, 3, rue de Hivange;
2. Sylvie Bischelbach, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3321 Berchem, 17, rue de la Montée;
3. Romain Staudt, fonctionnaire communal, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4941 Bascharage, 56A, rue des Prés;
4. René Fisch, fonctionnaire de l'Etat, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3313 Bergem, 22, Grand'rue;
5. Gilbert Casoli, ouvrier, de nationalité italienne, demeurant à L-8332 Olm, 17, rue J.-F. Kennedy;
6. François Prum, avocat-avoué, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1420 Luxembourg, 75, avenue Gaston Diderich.

Il a été formé en date de ce jour, une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée et dont la teneur des statuts est la suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association sans but lucratif porte la dénomination CONVOIS HUMANITAIRES LUXEMBOURG, A.s.b.l.

Art. 2. Siège. Le siège de l'association est établi à L-8376 Kahler, 3, rue de Hivange;

Art. 3. Durée et année sociale. L'association est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale de l'association commence chaque fois le 1^{er} avril et finit le 31 mars.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet:

- d'appuyer les initiatives de développement dans les pays pauvres en organisant notamment des convois de vivres, de vêtements ou de tous objets utiles vers ces pays;
- d'informer et de sensibiliser l'opinion publique luxembourgeoise;
- de réunir et d'affecter des fonds à des activités en vue de l'accomplissement de l'objet social.

L'association s'engage à poursuivre son action tant dans son pays d'origine que dans les pays bénéficiaires de son aide dans un esprit de stricte neutralité politique, idéologique et religieuse.

Art. 5. Associés. Le nombre minimum des associés est fixé à six et le nombre maximum d'associés est illimité.

Toute personne physique ou morale peut devenir associé.

Tout candidat doit présenter sa demande au conseil d'administration, qui décidera, par un vote majoritaire simple des membres présents ou représentés, de l'admission du candidat.

Art. 6. Cotisation. La cotisation annuelle minimale des associés s'élève à deux cents francs. Elle peut être modifiée sur simple décision de l'assemblée générale et sans passer par les modalités prévues pour les modifications des statuts, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 5.000,- francs.

La cotisation est à payer dans le mois qui suit la demande de paiement faite par le conseil d'administration.

Art. 7. Dons. Les personnes désirant soutenir l'association peuvent faire des libéralités entre vifs et/ou testamentaires au profit de l'association en se conformant aux articles 16 et 17 de la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Par leur don, ces personnes ne deviennent cependant pas associés.

Art. 8. Perte de la qualité d'associé:

La qualité d'associé se perd:

- par la démission écrite adressée au conseil d'administration ou à un administrateur;
- par le non-paiement des cotisations, qui vaut démission de plein droit, s'il n'intervient pas dans un délai de 3 mois à partir d'un rappel de paiement envoyé par le conseil d'administration;
- par l'exclusion, à la suite d'agissements soit contraires à l'objet, soit préjudiciables au bon fonctionnement de l'association. Dans ce cas, le conseil d'administration peut provisoirement suspendre la qualité d'associé jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se prononcera définitivement sur l'exclusion de l'associé.

Art. 9. Assemblée générale. L'assemblée générale annuelle aura lieu, dans un local et à une heure à déterminer par le conseil d'administration, soit le dernier jeudi du mois de mars, soit le premier jeudi du mois d'avril.

L'assemblée générale se réunit chaque fois que le conseil d'administration le juge utile ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

Le conseil d'administration convoque les associés par écrit et au moins quinze jours à l'avance.

L'ordre du jour doit être joint à chaque convocation.

Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé moyennant une procuration écrite.

Chaque associé a une seule voix.

Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, sauf dans les cas où la loi en dispose autrement.

L'assemblée générale annuelle désigne chaque année deux associés comme réviseurs de caisse, chargés de vérifier les comptes soumis par le conseil d'administration à l'assemblée.

Le conseil d'administration est tenu de remettre les comptes aux réviseurs une semaine au moins avant l'assemblée générale.

Les résolutions sont portées à la connaissance des associés par lettre-circulaire.

Art. 11. Conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé d'au moins trois membres-associés. Le nombre maximum des membres du conseil d'administration est fixé à 5. Les administrateurs sont élus pour une durée d'un an par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration désigne entre ses membres un Président, un secrétaire et un trésorier.

Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Le conseil d'administration a, sous réserve des prérogatives expressément attribuées par la loi à l'assemblée générale, les pouvoirs les plus étendus pour engager l'association.

L'association est engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de son Président et de son trésorier.

Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même, sur autorisation spéciale de l'assemblée générale, à un tiers.

Le conseil d'administration soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige.

Il se réunit sur convocation écrite de son Président ou de la majorité de ses membres, faite au moins huit jours avant la réunion.

Art. 12. Modification des statuts. Les statuts seront modifiés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 (articles 8 et 9).

Art. 13. Dissolution. La dissolution de l'association est régie par les articles 20 et 21 de la loi du 21 avril 1928.

En cas de dissolution de l'association, les fonds de l'association reviendront, après apurement de toutes les dettes, tous charges et frais de liquidation à La Croix Rouge Luxembourgeoise.

Art. 14. Divers. Pour tout ce qui n'est pas expressément dit dans les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 modifiée.

Et de suite, les soussignés préqualifiés, fondateurs de l'association, se sont réunis en assemblée générale et ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés membres du conseil d'administration pour la durée du premier exercice:

1. Frank Labruier, employé privé, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-8376 Kahler, 3, rue de Hivange;

2. Sylvie Bischelbach, employée privée, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-3321 Berchem, 17, rue de la Montée;

3. Romain Staudt, fonctionnaire communal, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4941 Bascharage, 56A, rue des Prés;

4. François Prum, avocat-avoué, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-1420 Luxembourg, 75, avenue Gaston Diderich.

Sur ce, le conseil d'administration s'est réuni et a désigné:

Président: François Prum,

Secrétaire: Frank Labruier,

Trésorier: Sylvie Bischelbach.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 1997 en six originaux, chaque soussigné ayant reçu un exemplaire.

Signé: F. Labruier, S. Bischelbach, R. Staudt, R. Fisch, G. Casoli, F. Prum.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 488, fol. 102, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04966/999/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

BANCA POPOLARE DI NOVARA, Succursale de Luxembourg.

Succursale de Luxembourg: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(04976/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

BEIM KICHEKUEDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Luxembourg, 8, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 37.827.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(04979/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

BHOMA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.231.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société
Signature

(04980/592/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

BHS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 74, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.626.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(04981/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

B.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 52.499.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 30 janvier 1997

ALPMANN HOLDINGS LIMITED a démissionné comme administrateur de la société.

M. Rudi De Rijck, demeurant à Bosstraat 29, B-9420 Mere, Belgique est appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de ALPMANN HOLDINGS LIMITED; son mandat expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2001.

Il est confirmé que la seule signature de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. et de Monsieur Rudy De Rijck est suffisante pour représenter valablement la société et le compte de banque.

B.P.I. S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04984/760//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.936.

REGIME DES SIGNATURES AUTORISEES

La Banque est engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration:

Composition du conseil d'administration

Luigi Carignani, président,
Giuseppe Greco, vice-président,
Giovanni Beneduci, administrateur,
Romeo dalla Chiesa, administrateur,
Nicola Stock, administrateur.

En outre, tous les actes engageant la Banque doivent porter deux signatures autorisées dont une obligatoirement doit être de la catégorie «A».

Pour les endos de chèques et effets remis à l'encaissement en faveur de BANCO DI ROMA INTERNATIONAL et la correspondance générale, de nature non comptable ayant un caractère de simple demande ou d'information, une seule signature autorisée de catégorie «A» ou «B» est suffisante.

Sont porteurs de signatures de catégorie «A»:

Comité exécutif
Luigi Carignani, président,
Giuseppe Greco, vice-président,
Nicola Stock, administrateur,
Giovanni Beneduci, administrateur.

Direction
 Giovanni Beneduci, administrateur directeur général,
 Paolo d'Arcangelo, directeur général adjoint,
 Rémy Meneguz, sous-directeur,
 Eliseo Peroni, sous-directeur,
 Fabrizio Sorcinelli, sous-directeur,
 Mario Tommasi, sous-directeur,
 Bruno Viscogliosi, sous-directeur,
 Giovanni Vittore, sous-directeur.

Sont porteurs de signatures de catégorie «B»:

Geniale Brunetti, fondé de pouvoir,
 Raffaele Gentile, fondé de pouvoir,
 Davide Pianaro, fondé de pouvoir,
 Paolo Tosi, fondé de pouvoir,
 Olivier Humblet, mandataire commercial,
 Marie-Louise Schmit, mandataire commerciale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1997.

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL
 Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04977/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

BOREIKO & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rollingen, 58A, rue de Luxembourg.
 R. C. Luxembourg B 22.650.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1997, vol. 305, fol. 44, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour le gérant
 Signature

(04983/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

BUREAU DE GESTION ET DE PATRIMOINES FORESTIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinfort.
 R. C. Luxembourg B 51.348.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

BUREAU DE GESTION ET DE PATRIMOINES
 FORESTIERS S.A.
 Signature

(04989/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CAPITAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
 R. C. Luxembourg B 30.671.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, vol. 489, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 6 janvier 1997

Ont été nommés administrateur pour une période de six ans:

- La société WEBFIELD LIMITED, avec siège social aux Iles Vierges Btiraniques
- Maître Nawaf Salam, avocat, demeurant à Beyrouth
- Maître Youssef Takla, demeurant à Beyrouth.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2002 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04993/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CAPITAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 30.671.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 janvier 1997 que:
la société WEBFIELD LIMITED, société des Iles Vierges Britanniques, a été nommée administrateur-délégué ayant le titre de président du conseil d'administration, pour une période égale à celle de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 12, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04994/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CARWASH MOBILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 50.549.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

Signature.

(04995/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CASTELLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 19.243.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASTELLI INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 19.243 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mars 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 138 du 24 juin 1982.

Les statuts ont été modifiés par la suite, les deux dernières modifications étant intervenues par actes reçus par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 86 du 9 mars 1994, respectivement en date du 29 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 165 du 27 avril 1994.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nathalie Boumans, employée privée, demeurant à Kautenbach.

L'assemblée choisit comme scrutateurs, Mademoiselle Chantal Meyer, employée privée, demeurant à Bertrange et Mademoiselle Dany Manderscheid, employée privée, demeurant à Gonderange.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social est présente, respectivement représentée par des fondés de procuration, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et qui est signée par les membres du bureau et les actionnaires, respectivement leurs mandataires et par le notaire instrumentant, pour être soumise à l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent comme dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Prolongation de l'autorisation au conseil d'administration de réaliser le capital autorisé de 5 ans.
2. Divers.

Le bureau constate en conséquence que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les propositions portées à son ordre du jour.

Monsieur le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris, à l'unanimité, mais par scrutins séparés, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de prolonger de 5 ans l'autorisation au conseil d'administration de réaliser le capital autorisé et de modifier l'article 6.03 des statuts sociaux qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.03.** Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 1996 au Mémorial, à réaliser l'augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé de la façon suivante:

(1) à concurrence de USD 1.800.000,- (un million huit cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), avec instruction au conseil d'administration d'en réserver la souscription exclusivement aux porteurs d'obligations de l'emprunt obliga-

taire restreint et privé, subordonné et participatif 1993-2003, initialement USD 3.200.000,-, désireux d'exercer leur droit de conversion, et ce par exclusion des droits de préférence des actionnaires existants;

(2) à concurrence de USD 5.900.000,- (cinq millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), avec délégation au conseil d'administration de réaliser cette augmentation du capital en une ou plusieurs fois et par tranches, à accepter les souscriptions afférentes en respectant le droit de préférence des actionnaires existants, à déterminer lors de chaque souscription les conditions y afférentes, y compris lorsque le conseil d'administration le jugera nécessaire, le paiement d'une prime d'émission et enfin à recevoir les paiements se référant à de telles augmentations.»

Les autres dispositions de l'article 6 restent inchangées.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée, peut être évalué à la somme de trente mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comprants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, N. Boumans, C. Meyer, D. Manderscheid, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 1997, vol. 96S, fol. 3, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(04997/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CASTELLI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 19.243.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 30 décembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(04998/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CAPFILM HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2121 Luxemburg, 231, Val des Bons-Malades.

H. R. Luxemburg B 48.420.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am achtzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

LARIS FIDUCIARIA S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in Lugano (Schweiz),

hier vertreten durch Frau Marie-Rose Dock, Gesellschaftsverwalterin, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Lugano am 11. Dezember 1996.

Diese Vollmacht, nach ne varietur- Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den unterfertigten Notar, wird gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgenannt, bat den unterfertigten Notar zu beurkunden, dass:

- Die Gesellschaft CAPFILM HOLDING S.A., R. C. Nummer 48.420, bei ihrer Gründung ihren Sitz in Zug (Schweiz) hatte und dass dessen Sitz nach Luxemburg verlegt wurde durch Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 29. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 483 vom 25. November 1994;

- Die Gesellschaft augenblicklich ein Kapital von fünfundfünfzigtausend Schweizer Franken (CHF 55.000,-), eingeteilt in fünfundfünfzig (55) Aktien mit einem Nennwert von eintausend Schweizer Franken (CHF 1.000,-) per Aktie hat;

- Die Komparentin Besitzerin aller Gesellschaftsaktien der Gesellschaft CAPFILM HOLDING S.A. geworden ist.

- Hiermit erklärt die Komparentin die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;

- Die Komparentin in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft CAPFILM HOLDING S.A. erklärt, dass das ganze Passiva der Gesellschaft CAPFILM HOLDING S.A. geregelt ist;

- Die Aktivität der Gesellschaft hat aufgehört, der einzige Aktionär ist im Besitz der gesamten Aktiva und wird alle eventuellen Passiva der aufgelösten Gesellschaft regeln; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten;

- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Ämter bis zum heutigen Tag;

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-2121 Luxemburg, 231, Val des Bons-malades, aufbewahrt.

Worauf die Bevollmächtigte der Komparentin dem unterfertigten Notar zwei Inhaberaktienzertifikate vorgelegt hat, welche sofort zerstört wurden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, hat diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. R. Dock, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 95S, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 16. Januar 1997.

A. Schwachtgen.

(04992/230/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CHANIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 20.129.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 31 janvier 1997.

Pour CHANIC INTERNATIONAL S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

Signature

(05000/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CHARME ET CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 46, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 37.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 janvier 1997.

Pour la S.à r.l. CHARME ET CREATION

Signature

(05001/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CLUB HOUSE BRASI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 43.202.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 12, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 janvier 1997.

Pour la S.à r.l. CLUB HOUSE BRASI

Signature

(05002/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

COMING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.157.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 1995, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans. M. Jean-Pierre Feltgen, attaché de direction, B-Waltzing, a été nommé administrateur en remplacement de M. Fred Carotti. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Luxemburg, le 28 janvier 1997.

Pour COMING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Walleers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05005/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

COFINORD, COMPAGNIE FINANCIERE DU NORD, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 7.377.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann, Mme Romaine Lazzarin-Fautsch et du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby, a été renouvelé pour une durée de six ans et M. Albert Pennacchio, employé de banque, Mondercange, a été appelé aux fonctions d'administrateur également pour une durée de six ans. Son mandat, ainsi que celui de ses collègues et du commissaire aux comptes, s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour COFINORD, COMPAGNIE FINANCIERE DU NORD
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05003/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

COLUREC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 13.234.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.
Signature

(05004/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CORECOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinfort.
R. C. Luxembourg B 50.157.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

CORECOM INTERNATIONAL S.A.
Signature

Administrateur-délégué

(05006/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**COS COMPUTER SYSTEMS (LUXEMBOURG), G.m.b.H.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 34.974.

Gesellschafterbeschluss vom 1. Oktober 1996

Anwesende Gesellschafter:

- COS COMPUTER SYSTEMS A.G. mit Gesellschaftssitz in CH-5405 Baden, Täferstrasse 29;
- COS COMPUTER SYSTEMS (SCHWEIZ) A.G. mit Gesellschaftssitz in CH-5405 Baden, Täferstrasse 39.

Die Gesellschafter fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Herren Markus Baumann und Rainier Labadie werden mit Wirkung vom 30. August 1996 als Geschäftsführer abberufen;

2) Es werden zu Geschäftsführern ernannt:

- Herr Eugen Bollinger, wohnhaft in CH-5453 Remetschwil (ab dem 1. September 1996)
- Herr Doktor Thomas Bögli, wohnhaft in CH-8852 Altendorf (ab dem 1. September 1996).

Die Gesellschafter

COS COMPUTER SYSTEMS A.G. COS COMPUTER SYSTEMS (SCHWEIZ) A.G.
Unterschriften Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05007/518/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

**COS COMPUTER SYSTEMS (LUXEMBOURG), G.m.b.H. et CO K.G.,
Kommanditgesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1724 Luxemburg, 11, boulevard Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 34.975.

Gesellschafterbeschluss vom 1. Oktober 1996

Anwesende Gesellschafter:

- COS COMPUTER SYSTEMS A.G. mit Gesellschaftssitz in CH-5405 Baden, Täferstrasse 29;
- COS COMPUTER SYSTEMS (LUXEMBOURG), G.m.b.H. mit Gesellschaftssitz in L-1724 Luxemburg, 11, boulevard Prince Henri.

Die Gesellschafter fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1) Die Herren Markus Baumann und Rainier Labadie werden mit Wirkung vom 30. August 1996 als Geschäftsführer abberufen;

2) Als Prokuristen werden abberufen:

- Herr Rolf Blauenstein, CH-8049 Zürich (ab dem 30. August 1996)
- Herr Fausto Zampoli, CH-5432 Neuenhof (ab dem 31. Mai 1996)
- Frau Irène Charlet, CH-5406 Baden-Rütihof (ab dem 31. Oktober 1996)
- Frau Manuela Coppi, CH-5405 Baden (ab dem 31. Dezember 1996)
- Herr Karl Fischer, CH-5616 Meisterschwanden (ab dem 30. August 1996).

3) Es werden zu Direktoren ernannt:

- Herr Eugen Bollinger, CH-5453 Remetschwil (ab dem 1. September 1996)
 - Herr Doktor Thomas Bögli, CH-8852 Altendorf (ab dem 1. September 1996)
- Zeichnungsberechtigt: Kollektiv

4) Es werden zu Prokuristen ernannt:

- Frau Marianne Bugmann, CH-5436 Würenlos (ab dem 1. September 1996)
 - Herr Marco Gelmi, CH-5423 Freienwil (ab dem 1. November 1996)
 - Herr Guido Zehnder, CH-5406 Baden-Rütihof (ab dem 1. September 1996).
- Zeichnungsberechtigt: Kollektiv.

Die Gesellschafter

COS COMPUTER SYSTEMS A.G. COS COMPUTER SYSTEMS (LUXEMBOURG), G.m.b.H.
Unterschriften Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05008/518/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CREACTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 52, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 45.479.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1997, vol. 489, fol. 3, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 29 décembre 1996.

Signature.

(05009/578/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

DELGADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 29.404.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1995

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature

(05017/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

DELGADO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 29.404.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1996

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

(05018/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE,

Société Anonyme au capital de FRF 145.196.970,-.

Siège social: France, Strasbourg, 31, rue Jean Wenger-Valentin.

Succursale à Luxembourg-Ville: 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 4.267.

Société Anonyme constituée le 22 novembre 1919 sous la dénomination de SOCIETE ALSACIENNE DE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, raison sociale modifiée le 22 mai 1931 en CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE, suivant publication au Mémorial n° 64 du 19 septembre 1931.

Statuts coordonnés suivant publications au Mémorial C, numéros 304 du 24 novembre 1982, 332 du 20 décembre 1982, 206 du 1^{er} août 1984, 247 du 29 août 1985 et 333 du 1^{er} décembre 1986.

Les comptes annuels du CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE S.A., arrêtés au 31 décembre 1995 et dûment approuvés lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 25 avril 1996, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(05010/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.815.

Acte constitutif publié au Mémorial C, n° 270 du 8 août 1990.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(05011/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

D-TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 29.415.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la Société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(05014/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CUIR CENTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.767.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(05012/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

CUP-TROPHEES-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 59, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 35.417.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(05013/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

D-TEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 235, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 50.032.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(05015/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

DANONE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.185.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 juin 1996

Le conseil d'administration décide d'annuler tous les pouvoirs d'engagement accordés dans le passé.

Le conseil d'administration délègue le pouvoir de la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à Monsieur Claude Weber, administrateur-délégué, et au vice-président du conseil d'administration.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 1996, vol. 485, fol. 99, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05016/282/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

D.F.C. DEVELOPMENT FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 15.720.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 1995, la décision des administrateurs du 21 mars 1995 de coopter M. Guy Baumann au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour D.F.C. DEVELOPMENT FINANCING COMPANY S.A.,
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05020/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

DELTA AUDIOVISUEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la S.à r.l. DELTA AUDIOVISUEL

Signature

(05019/680/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

DYATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 15.389.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 1996

L'assemblée reconduit le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard Ewen et de Monsieur Jean-Pierre Kessler, ainsi que celui du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

Elle appelle aux fonctions d'administrateur, Monsieur Roger Meyer, employé privé, demeurant à Erpeldange, pour une même période.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 1996

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société

Signature

(05021/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

E B G SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 86C, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 12, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour la S.à r.l. EBG SERVICE

Signature

(05022/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

ECONOCOM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, ancienne route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 25.950.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ECONOCOM LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 25.950 auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Mersch en date du 12 mai 1987, publié au Mémorial C, numéro 241 du 2 septembre 1987.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président nomme secrétaire, Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateur, Mademoiselle Carola Boehm, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-8399 Windhof, 6, ancienne route d'Arlon, et modification subséquente de l'article 2, paragraphe 1 des statuts.

2) Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Paul Becuwe, comme membre du conseil d'administration, intervenue en date du 2 février 1996.

3) Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

4) Augmentation du capital social en numéraire pour un montant de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (26.250.000,- LUF) par l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Souscription des nouvelles actions par ECONOCOM SERVICES S.A., après renonciation de ECONOCOM GROUP S.A. à son droit de souscription préférentiel.

5) Réduction du capital social de vingt-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (26.250.000,- LUF) à trois millions quatre cent soixante-six mille francs luxembourgeois (3.466.000,- LUF) par apurement à concurrence de vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille francs luxembourgeois (22.784.000,- LUF) de pertes reportées.

Annulation de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre (22.784) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF).

Fixation du capital à trois millions quatre cent soixante-six mille francs luxembourgeois (3.466.000,- LUF), représenté par trois mille quatre cent soixante-six (3.466) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

6) Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1 des statuts.

7) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-8399 Windhof, 6, ancienne route d'Arlon.

A la suite de cette modification l'article 2, paragraphe 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Paragraphe 1.** Le siège de la société est établi à Windhof.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Jean-Paul Becuwe, administrateur de sociétés, demeurant à B-Waterloo, comme membre du conseil d'administration, intervenue en date du 2 février 1996.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale statutaire des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille deux.

Troisième résolution

Après avoir pris connaissance du bilan intermédiaire au 31 octobre 1996, les actionnaires constatent que les pertes de la société excèdent trois quarts (3/4) du capital social et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social en numéraire d'un montant de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (26.250.000,- LUF) par l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Constatant que ECONOCOM GROUP S.A. a renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'admettre à la souscription des nouvelles actions la société ECONOCOM SERVICES S.A.

Les vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles ont été intégralement libérées par versement en espèces par la société ECONOCOM SERVICES S.A., préqualifiée, de sorte que le montant de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) a été mis à la disposition de la société.

Le document justificatif du paiement en espèces à été présenté au notaire soussigné.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social de vingt-six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (26.250.000,- LUF) à trois millions quatre cent soixante-six mille francs luxembourgeois (3.466.000,- LUF) par apurement à concurrence de vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-quatre mille francs luxembourgeois (22.784.000,- LUF) de pertes reportées de la société, réalisées et constatées au 31 octobre 1996, et par annulation de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-quatre (22.784) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF), de sorte que le nouveau capital soit fixé à trois millions quatre cent soixante-six mille francs luxembourgeois (3.466.000,- LUF) représenté par trois mille quatre cent soixante-six (3.466) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'article 5, paragraphe 1 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Paragraphe 1.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent soixante-six mille francs (3.466.000,-) divisé en trois mille quatre cent soixante-six (3.466) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 320.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Morales, L. Lorang, C. Boehm, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 1997, vol. 459, fol. 47, case 9. – Reçu 250.000 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 1997.

A. Lentz.

(05023/221/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

ELYSEES MONETAIRE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 25.791.

Le bilan au 31 mai 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Le Conseil d'Administration.

(05024/046/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EPIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 44.321.

Les bilans aux 31 décembre 1994 et 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(05025/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

ERCOM INTERNATIONAL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 15, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 30.381.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am einunddreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Alphonse Lentz, im Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1) FINORA S.A. HOLDING, eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-1528 Luxemburg, 10A, boulevard de la Foire, hier vertreten durch Rechtsanwalt Charles Duro, wohnhaft in Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 18. Dezember 1996, welche Vollmacht, nachdem sie ne varietur von den Kompargenten und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden;

2) Maître Charles Duro, vorgenannt.

Diese Kompargenten, in ihren erwähnten Eigenschaften, haben den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

1) Die Gesellschaft ERCOM INTERNATIONAL, GmbH, mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 15, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 30.381 wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Düdelingen, am 7. April 1989 und veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nummer 229 vom 21. August 1989.

2) Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je fünftausend Luxemburger Franken (5.000,- LUF), vollständig eingezahlt.

Die Erschienenen ersuchten den Notar, folgendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter genehmigen die Bilanz und die Konten für das Geschäftsjahr 1995 und beschliessen den aus diesem Geschäftsjahr hervorgegangenen Gewinn von vierhunderteinunddreissigtausendunddreizehn Luxemburger Franken (431.013,- LUF) auf das Geschäftsjahr 1996 zu übertragen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, der Geschäftsführerin Entlastung für ihre Tätigkeit zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, die Gesellschaft mit Wirkung auf den heutigen Tag aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter ernennen zum Liquidator:
Frau Malou Faber, maître en droit, wohnhaft in Bergem.

Fünfter Beschluss

Der Liquidator hat zum Zwecke der Liquidation und im Rahmen der Artikel 144 und folgenden des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, die weitgehendsten Befugnisse, mit der Massgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung vornehmen kann.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für spezielle und bestimmte Operationen seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Nebenliquidatoren delegieren.

Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Duro, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 1997, vol. 459, fol. 48, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 janvier 1997.

A. Lentz.

(05026/221/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EREME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 6.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour la S.A. EREME HOLDING

Signature

(05027/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

ETABLISSEMENTS HOFFMANN-NEU COMBUSTIBLES, Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 30, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 42.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Signature.

(05028/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EUROTER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 47.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Signature.

(05037/507/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EURO BUSINESS IMPORT-EXPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

Réunion du conseil d'administration

Les soussignés, administrateurs de la société EURO BUSINESS IMPORT-EXPORT S.A., ayant son siège social au 12, rue du Cimetière à L-8413 Steinfort, ont décidé, à l'unanimité, d'accepter:

– la nomination de Monsieur Hanlet Alain, administrateur, demeurant à B-4000 Liège, 112, rue Waltère Dewé, en qualité d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Fait à Steinfort, le 25 octobre 1996.

A. Hanlet

J.-C. Genon

M. Horne

Enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 72, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(05029/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EUROCHAPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1516 Luxembourg, 15A, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 17.167.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(05030/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EUROPÄISCHE PHILHARMONISCHE GESELLSCHAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 21.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour EUROPAISCHE PHILHARMONISCHE
GESELLSCHAFT, S.à r.l.

Signature

(05031/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EUROPÄISCHE PHILHARMONISCHE GESELLSCHAFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 21.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour EUROPAISCHE PHILHARMONISCHE
GESELLSCHAFT, S.à r.l.

Signature

(05032/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.478.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour EUROPEAN SERVICE HOLDING S.A.
CREGELUXCrédit Général du Luxembourg
Société Anonyme

Signature

Signature

(05033/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

E.C.C. S.A., EUROPEENNE DE COMPTABILITE ET DE COMMUNICATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 52.729.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(05034/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EUROPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 90, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 39.248.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS,

Société Civile

Signature

(05035/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

EUROPROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 90, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 39.248.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS,

Société Civile

Signature

(05036/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FINANCIERE STRATEGIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.226.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 488, fol. 103, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(05044/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FERTITRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.025.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour FERTITRUST S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(05038/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FERTITRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.025.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour FERTITRUST S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(05039/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FES IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Par la présente, les soussignés, Monsieur Victor Collé et Madame Mariette Grandjean-Pulli donnent leur démission comme administrateurs dans la société FES IMMO S.A., avec effet à la date de la présente.

M. Grandjean-Pulli

V. Collé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997, vol. 305, fol. 46, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(05040/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE MANACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 19.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

(05041/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE MANACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 19.797.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 1996

Sont réélus administrateurs, Messieurs A. De Bernardi, L. Bonani, P. Weidig et Madame M.-F. Ries-Bonani. Monsieur A. De Bernardi, prénommé, gardant le titre d'administrateur-délégué, et Monsieur L. Bonani, prénommé, gardant celui d'administrateur-directeur, pour une nouvelle période d'un an.

Est réélue commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, pour une nouvelle période statutaire d'un an.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05042/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FINANMAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 47.951.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

C. Blondeau

N.E. Nijar

Administrateur

Administrateur

(05045/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FICOSAL S.C., Société Civile.

Siège social: Frisange.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 1996

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société FICOSAL S.C., tenue au siège social en date 31 décembre 1996:

1) Madame Béatrice Nicola, demeurant à Dudelange, a cédé quarante-neuf (49) parts sociales de la société FICOSAL à Madame Eliane Thiry, demeurant à Frisange, et une (1) part sociale à Madame Sandra Hoffmann, demeurant à Huncherange, ce dont quittance. Il résulte de cette vente que Madame Béatrice Nicola n'est plus associée de la société FICOSAL S.C., avec effet immédiat.

Suite aux prédites cessions de parts, l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Les cent parts sociales sont attribuées aux associées comme suit:

1. Mme Eliane Thiry, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2. Mme Sandra Hoffmann, prénommée, une part	1
Total: cent parts sociales	100»

2) Mme Béatrice Nicola démissionne avec effet immédiat du conseil de gérance. A l'unanimité des voix, l'assemblée donne décharge pleine et entière à Madame Béatrice Nicola pour son mandat exercé.

L'article 11 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«La société est gérée par Madame Eliane Thiry. Elle est nommée pour une durée indéterminée.»

L'article 13 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«A l'égard des tiers, la société se trouve valablement engagée par la signature de la gérante.»

Frisange, le 31 décembre 1996.

B. Nicola E. Thiry S. Hoffmann

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1997, vol. 305, fol. 27, case 10/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

CESSION DE PARTS

La soussignée Béatrice Nicola, demeurant à Dudelange, cède par la présente quarante-neuf parts (49) parts sociales de la société FICOSAL S.C., avec siège social à Frisange, à Madame Eliane Thiry, demeurant à Frisange.

Madame Eliane Thiry accepte cette cession de parts.

Frisange, le 31 décembre 1996.

B. Nicola E. Thiry

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1997, vol. 305, fol. 27, case 10/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

CESSION DE PARTS

La soussignée Béatrice Nicola, demeurant à Dudelange, cède par la présente une (1) part sociale de la société FICOSAL S.C., avec siège social à Frisange, à Madame Sandra Hoffmann, demeurant à Huncherange.

Madame Sandra Hoffmann accepte cette cession de parts.

Frisange, le 31 décembre 1996.

B. Nicola S. Hoffmann

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 1997, vol. 305, fol. 27, case 10/3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(05043/000/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.771.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de GALUX S.A., R.C. B Nr 17.771, constituée sous forme d'une société anonyme par acte du notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Remich, en date du 1^{er} août 1980.

Les statuts de ladite société ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 231 du 20 octobre 1980, et ont été modifiés en dernier lieu par le même notaire en date du 6 février 1990, publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 301 du 29 août 1990.

Les statuts de ladite société ont encore été modifiés par acte du notaire instrumentaire en date du 5 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 19 du 13 janvier 1995.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Théo Braun, ingénieur commercial et de gestion, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Geneviève Laurent, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Claude Hoffmann, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les seize mille actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois chacune, constituant l'intégralité du capital social de seize

millions de francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation de capital de LUF 2.500.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 16.000.000,- à LUF 18.500.000,-, par apport en espèces, avec l'émission de 2.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

2) Renonciation au droit préférentiel de souscription.

3) Souscription et libération en espèces des 2.500 actions.

4) Renouvellement de la durée du capital autorisé.

5) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de seize millions (16.000.000,-) de francs luxembourgeois à dix-huit millions cinq cent mille (18.500.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par l'actionnaire majoritaire,

ici représentée par Monsieur Théo Braun, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 13 décembre 1996.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que le montant de deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs luxembourgeois a été mis à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix-huit millions cinq cent mille (18.500.000,-) francs luxembourgeois, représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par des apports en espèces.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une nouvelle période de cinq ans, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour réaliser l'augmentation de capital à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions définies par les alinéas 4 et 5 de l'article 3 des statuts.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés à soixante mille (60.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Braun, G. Laurent, C. Hoffmann, A. Schwachtgen.

Enregistré à 27 décembre 1996, vol. 95S, fol. 47, case 5. – Reçu 25.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(05048/230/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.771.

Statuts coordonnés, suivant l'acte du 16 décembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(05049/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FLUXINTER, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.789.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FLUXINTER,
tenue en date du 3 septembre 1996*

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jean Bernicot de ses fonctions d'administrateur, et lui donne décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 3 septembre 1996.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:
Monsieur Guy Legrand, cadre de banque, demeurant à Luxembourg, nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 1997.

Troisième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer les pouvoirs de gestion journalière à Monsieur Guy Legrand.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05046/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FORMES CONTEMPORAINES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 11.991.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

(05047/614/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

G.C. CONSTRUCT LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinfort.
R. C. Luxembourg B 49.864.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

G. Cordier
Administrateur-délégué

(05054/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GARAGE LA MACCHINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 2, rue des Artisans.
Constituée le 28 mai 1991 par-devant M^e Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt janvier.

Ont comparu:

- Monsieur Vito Briola, né le 12 mai 1950, demeurant à Hellange, 2, Cité Bourbiere;
- Monsieur Antonio Battaglino, né le 25 mars 1946, demeurant à Bertrange, 68, rue de Strassen;
- Monsieur Filippo Addabbo, né le 26 janvier 1939, demeurant à Luxembourg, 126, rue J. F. Boch.

La présente assemblée, régulièrement constituée, peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, après convocation préalable.

Ordre du jour:

- Cession des parts de Monsieur Filippo Addabbo;
- Nouvelle répartition des parts sociales de la S.à r.l. GARAGE LA MACCHINA.

Résolutions

– Monsieur Filippo Addabbo déclare céder et transporter à Monsieur Vito Briola, ici présent et ce acceptant, dix-sept (17) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée GARAGE LA MACCHINA. Cette cession de parts est faite moyennant le prix de quatre-vingt-cinq mille (85.000,-) francs, montant que Monsieur Filippo Addabbo reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

– Monsieur Filippo Addabbo déclare céder et transporter à Monsieur Antonio Battaglino, ici présent et ce acceptant, seize (16) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée GARAGE LA MACCHINA. Cette cession de parts est faite moyennant le prix de quatre-vingt mille (80.000,-) francs, le montant que Monsieur Filippo Addabbo reconnaît par les présentes avoir reçu, ce dont quittance et titre pour solde.

– Suite aux deux prédites cessions de parts, l'article 7 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 7.** Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

1) M. Vito Briola, préqualifié	51 parts
2) M. Antonio Battaglino, préqualifié	49 parts
Au total:	100 parts»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ensemble, ils ont signé la présente.

Fait à Luxembourg, le 20 janvier 1997.

V. Briola

A. Battaglino

F. Addabbo

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05050/670/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GARE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kehlen.

R. C. Luxembourg B 45.722.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 23 décembre 1996.

Signature.

(05051/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GARE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kehlen.

R. C. Luxembourg B 45.722.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 23 décembre 1996.

Signature.

(05052/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GARE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Kehlen.

R. C. Luxembourg B 45.722.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 73, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 23 décembre 1996.

Signature.

(05053/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GESELLSCHAFT FÜR GRUNDBESITZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 41.260.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(05055/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GESELLSCHAFT FÜR GRUNDBESITZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 41.260.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(05056/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GESELLSCHAFT FÜR GRUNDBESITZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 41.260.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1997, vol. 488, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(05057/576/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GIOCHI PREZIOSI LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.180.

Le bilan au 31 août 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(05058/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

G K FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.899.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(05059/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

IBERIA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.191.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 31 décembre 1996, enregistré à Remich, le 8 janvier 1997, vol. 459, fol. 48, case 7, au droit de cinq cents francs (500,-),

que la société IBERIA INVESTMENTS S.A. en liquidation, avec siège social à Luxembourg, 4, boulevard Royal,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 26 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 446 du 27 novembre 1991, au capital de 159.407.500,- LUF,

a été dissoute et liquidée pour cause de clôture de la liquidation de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 29 janvier 1997.

A. Lentz.

(05065/221/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GREENSLEAVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.707.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 1996, le mandat des administrateurs, MM. Guy Baumann, Jean Bodoni, Marcello Ferretti et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour GREENSLEAVE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(05060/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

GROOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 15, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 38.274.

Les bilans aux 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 1997, vol. 489, fol. 4, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

L. Niedner
Avocat-avoué

(05061/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

HOLBORN S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 25.237.

The balance sheet as at December 31, 1995, registered in Luxembourg on January 27, 1997, Vol. 489, Fol. 6, Case 8, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on January 31, 1997.

For publication in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, January 30, 1997.

(05062/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

HOLDING DU VENETO, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.164.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 27 mai 1993.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING DU VENETO

Signature

(05063/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.487.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,
en date du 28 septembre 1991.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1995, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL FINANCE CORPORATION S.A.

Signature

(05070/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

HOREST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen, 37, rue de Dangé St Romain.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la cession de parts des associés reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 30 décembre 1996, enregistré à Capellen, en date du 3 janvier 1997, vol. 408, fol. 92, case 1,

que suite aux cessions intervenues, le capital de la prédite société se trouve actuellement réparti comme suit:

– Monsieur Christian Tock, mécanicien, demeurant à Mamer, deux cent cinquante parts sociales	250
– Monsieur Laurent Tock, étudiant, demeurant à Mamer, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Capellen, le 15 janvier 1997.

Pour extrait conforme
A. Biel
Notaire

(05064/203/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

IFAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 38.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 18, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

IFAS INTERNATIONAL S.A.
Signature

(05066/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

IMMOGRIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.

R. C. Luxembourg B 42.089.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 1996

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg;
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour copie conforme
Signature

(05067/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.627.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING, R.C. B N° 9.627, établie à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Pétange, en date du 24 juin 1971, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 160, du 3 novembre 1971.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 15 juillet 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, N° 485 du 16 octobre 1993.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Fernand Pirsch, fondé de pouvoir, demeurant à Machtum.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Micheline Alcadre, employée de banque, demeurant à Tétange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Mademoiselle Eliane Schumacher, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille quatre cents actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million quatre cent mille francs sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. - Augmentation de capital social à concurrence de vingt-trois millions six cent mille francs (23.600.000,- Frs) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent mille francs (1.400.000,- Frs) à vingt-cinq millions de francs (25.000.000,- Frs) par la création et l'émission de vingt-trois mille six cents (23.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- Frs) chacune, à libérer par transformation en capital d'un montant de vingt-trois millions six cent mille francs (23.600.000,- Frs) à prélever sur les résultats reportés.

2. - Modification subséquente de l'article 3, premier paragraphe, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs (25.000.000,- Frs), divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de mille francs (1.000,- Frs) chacune.»

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président. Après s'être reconnue régulièrement constituée, elle a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois millions six cent mille (23.600.000,-) francs pour le porter de son montant actuel d'un million quatre cent mille (1.400.000,-) francs à vingt-cinq millions (25.000.000,-) de francs, par la création et l'émission de vingt-trois mille six cents (23.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites par et attribuées aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par chacun d'eux dans le capital social avant l'augmentation du capital.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par conversion en capital des résultats reportés pour un montant de vingt-trois millions six cent mille (23.600.000,-) francs.

La réalité des résultats reportés a été prouvée au notaire instrumentaire par le bilan établi au 31 décembre 1995, et approuvé par l'assemblée générale annuelle.

Une copie certifiée conforme du bilan restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire par la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG que les résultats reportés sont restés inchangés.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt-cinq millions (25.000.000,-) de francs, divisé en vingt-cinq mille (25.000) actions de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte sont estimés à environ trente mille (30.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est levée à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Pirsch, M. Alcadre, E. Schumacher, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 1996, vol. 95S, fol. 48, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(05073/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTERNATIONAL TRANSPORT HOLDING, Société Anonyme

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 9.627.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1043/96 du 17 décembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(05074/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

IMMOTROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 43.771.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05068/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

IMMOTROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 43.771.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature.

(05069/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 16.291.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, ainsi que celui du commissaire aux comptes, M. Guy Baumann, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 28 janvier 1997.

Pour INTERNATIONAL RESEARCH AND DEVELOPMENT
(LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 20, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05071/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTERNATIONAL RESOURCE RECOVERY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 32.830.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 10, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

R. P. Pels.

(05072/724/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTER-RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.003.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue au siège social,
le 8 janvier 1997 à 17.00 heures*

La séance est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Demeuse, qui désigne aux fonctions de secrétaire, Monsieur David Descroix.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Stéphane Menant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

* que les actionnaires présents et représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les actionnaires et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau;

* qu'il résulte de ladite liste de présence que 1 actionnaire, détenant 990 actions, soit 99 % du capital social, est représenté et le mandataire déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à sa délibération;

* dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Résiliation du contrat de services de la société DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-8009 Strassen.
- 2) Nomination aux fonctions de réviseur indépendant de la société ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

Première résolution

L'assemblée décide de résilier le contrat de services de la société DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-8009 Strassen.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions de réviseur indépendant de la société, ARTHUR ANDERSEN, 6, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg.

Le mandat d'ARTHUR ANDERSEN prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 1997.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 17.15 heures, après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Signature	Signature	Signature
Secrétaire	Scrutateur	Président

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 1997, vol. 488, fol. 103, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05075/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTRABEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.294.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Mrs Dorine Dassen, company director, residing in Maasmechelen (B), here represented by Mr Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL),

acting through power of substitution of Mr François Winandy, diplômé EDHEC, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Maasmechelen, on December 23, 1996, which proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities,

Which appearing person has requested the notary to state as follows:

I. That the company INTRABEL HOLDING S.A., was incorporated before M^e Jacques Delvaux, notary residing in Esch-sur-Alzette (L), on July 10th, 1987, published in the Mémorial C number 315 on November 7th, 1987

II. That the share capital of the company is established at NLG 375,000.00 (three hundred and seventy-five thousand Dutch guilders) represented by 3.750 (three thousand seven hundred and fifty) shares of a par value of NLG 100.00 (one hundred Dutch guilders) each.

III. That the undersigned Mrs Dorine Dassen has become the sole shareholder of INTRABEL HOLDING S.A. and that it is the intention of the sole shareholder to dissolve and liquidate the company.

IV. That by the present, the undersigned Mrs Dorine Dassen declares the dissolution of the company INTRABEL HOLDING S.A., with immediate effect.

V. That the activity of the company has ceased; that the undersigned Mrs Dorine Dassen takes over all the assets and will pay all the liabilities of INTRABEL HOLDING S.A.

VI. That the dissolution of the company is realized and closed, that the undersigned Mrs Dorine Dassen takes over all the assets and will pay all the liabilities of INTRABEL HOLDING S.A.

VII. That discharge is granted to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor.

VIII. That the Register of Shares of the company has been canceled in the presence of the acting notary.

IX. That all books and documents of the Company will be kept five years at the former registered office of the company.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French: / Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.
Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Dorine Dassen, directeur de société, demeurant à Maasmechelen (B),
ici représentée par Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit (UCL) agissant en vertu d'un pouvoir de substitution donné par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Maasmechelen, le 23 décembre 1996,
laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I. Que la société dénommée INTRABEL HOLDING S.A. a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juillet 1987 et publié au Mémorial C, numéro 315 du 7 novembre 1987.

II. Que le capital social de la Société est fixé à NLG 375.000,00 (trois cent soixante-quinze mille florins néerlandais), représenté par 3.750 (trois mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de NLG 100,00 (cent florins néerlandais) chacune.

III. Que la soussignée, Madame Dorine Dassen, est devenue l'actionnaire unique de la société INTRABEL HOLDING S.A., et qu'il est de l'intention de l'actionnaire unique de dissoudre et de liquider la société.

IV. Que par les présentes, la soussignée, Madame Dorine Dassen, déclare la dissolution de la société INTRABEL HOLDING S.A., avec effet immédiat.

V. Que l'activité de la société ayant cessé, la soussignée, Madame Dorine Dassen, reprend tous les actifs et payera tous les passifs de INTRABEL HOLDING S.A.

VI. Que la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

VII. Que décharge est donnée aux membres du conseil d'administration et aux commissaires de la Société.

VIII. Que le registre des actions nominatives de la société a été annulé en présence du notaire instrumentant.

IX. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Nicolay, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1997, vol. 830, fol. 23, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 1997.

J. Delvaux.

(05077/208/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

IN-VISIBLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.

R. C. Luxembourg B 27.148.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1997.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(05084/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

IN-VISIBLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mamer.
R. C. Luxembourg B 27.148.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 1997.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprises
Signature

(05085/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTERVIANDE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Par la présente, les soussignés, Monsieur Victor Collé, Madame Gioconda Filauro-De Zorzi et Madame Mariette Grandjean-Pulli, donnent leur démission comme administrateurs dans la société INTERVIANDE S.A.H., avec effet à la date de la présente.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1997. M. Grandjean-Pulli V. Collé G. Filauro-De Zorzi
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997, vol. 305, fol. 46, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(05076/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTRALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 29.705.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 74, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05078/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTRALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 29.705.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 74, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05079/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTRALUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 29.705.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05080/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INTRALUX PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Kehlen.
R. C. Luxembourg B 32.697.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 74, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehlen, le 23 décembre 1996.

Signature.

(05081/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

IPFC INTERNATIONAL PACKAGING AND FOOD CONSULT, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2763 Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 51.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 12, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Pour IPFC INTERNATIONAL
PACKAGING AND FOOD CONSULT, S.à r.l.

Signature

(05086/680/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

I.R.I.S. S.A., Société Anonyme.Siège social: L-8440 Steinfort, 78, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.063.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Extraits de l'assemblée générale du 2 août 1996

AFFECTATION DU RESULTAT

- Réserve légale	10.747,- LUF
- Résultat reporté	204.199,- LUF

Composition du conseil d'administration

PxP FINANCE S.A., avec siège social à Louvain-la-Neuve;

Pierre Henri Rion, ingénieur civil électronique-informatique, demeurant à Perwez;

Pierre André Guy de Muelenaere, ingénieur civil et docteur en sciences appliquées, demeurant à Sart Messire Guillaume.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signature

(05087/592/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INVESKAR S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.809.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de INVESKAR S.A., R.C. B n° 35.809, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 180 du 15 avril 1991.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 13 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 317 du 20 août 1991.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Raymond Marquillie, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe Chantereau, conseiller économique, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, elles-mêmes divisées en vingt-sept (27) actions ordinaires de classe «A» et en soixante-treize (73) actions privilégiées de classe «B», constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée.

Par conséquent, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur le point figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, ainsi que celles des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de onze millions sept cent cinquante mille (11.750.000,-) francs pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs à treize millions (13.000.000,-) de francs par la création et l'émission de mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A et deux mille trois cent vingt-sept (2.327) actions privilégiées de classe B sans désignation de valeur nominale.

- Souscription et libération.

2) Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa des statuts.

3) Renouvellement pour une nouvelle période de cinq ans de l'autorisation au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de onze millions sept cent cinquante mille (11.750.000,-) francs pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs à treize millions (13.000.000,-) de francs par la création et l'émission de mille cinq cent soixante-treize (1.573) actions ordinaires de classe A et deux mille trois cent vingt-sept (2.327) actions privilégiées de classe B sans désignation de valeur nominale.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et libérées par les actionnaires actuels en proportion du nombre d'actions détenues par chacun d'eux dans le capital social avant l'augmentation du capital.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le constate expressément, que le montant de onze millions sept cent cinquante mille (11.750.000,-) francs a été mis à la libre disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à treize millions (13.000.000,-) de francs, divisé en quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale, elles-mêmes divisées en mille six cents (1.600) actions ordinaires de classe A et deux mille quatre cents (2.400) actions privilégiées de classe B, entièrement souscrites et intégralement libérées par des apports en espèces.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler pour une nouvelle période de cinq ans l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions définies aux alinéas 3 à 5 de l'article 3 des statuts.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, s'élève approximativement à la somme de cent soixante-quinze mille (175.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le président lève la séance à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-R. Marquillie, R. Thill, P. Chantreau, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1996, vol. 95S, fol. 70, case 11. – Reçu 117.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(05082/230/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

INVESKAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.809.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 1056/96 du 18 décembre 1996, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

A. Schwachtgen.

(05083/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

JANANA CUSTOM CHINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Steinfort.
R. C. Luxembourg B 51.723.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1996, vol. 131, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 20 décembre 1996.

Signature.

(05088/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

JERRY BENSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.954.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour JERRY BENSON HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(05089/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

JERRY BENSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.954.

L'assemblée générale statutaire du 31 mai 1996 a ratifié la décision du conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Vincenzo Arnó en remplacement de Monsieur Jean Lambert.

Luxembourg, le 21 janvier 1997.

Pour JERRY BENSON HOLDING S.A.

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05090/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

LACCOLITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.369.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Extraits de l'assemblée générale du 22 janvier 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés: (7.424.353,-).

Administrateurs

M. Edouard Lux, demeurant à Luxembourg;

Mme Lux-Morn, demeurant à Luxembourg;

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Signature

(05095/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

LACCOLITH S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 32.369.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Extraits de l'assemblée générale du 22 janvier 1997

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés: (6.945.211,-).

Administrateurs

M. Edouard Lux, demeurant à Luxembourg;
Mme Lux-Morn, demeurant à Luxembourg;
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

(05096/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

JORAN INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 34.200.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 85, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(05091/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

KENT INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 20.505.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KENT INVESTMENT HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg 27, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 20.505,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire à Luxembourg en date du 1^{er} juin 1983, publié au Mémorial C numéro 194 du 2 août 1983.

L'assemblée est présidée par Monsieur Monsieur Guy Fasbender, employé de banque, demeurant à B-Vlessart.

Le président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Francine Herkes, employée de banque, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Vincenzo Arno, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

1) Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 2 des statuts pour donner à la société une durée illimitée.

2. Suppression pure et simple de l'article 9 des statuts et réadaptation de la numérotation des articles subséquents à l'article 8.

3. Modification de l'ancien article 10 par la suppression de la deuxième phrase de cet article et la fixation de l'année sociale comme commençant le premier janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année. L'exercice en cours débutant le 1^{er} octobre 1996 pour se terminer le 31 décembre 1996.

4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle au quatrième vendredi du mois de mai de chaque année.
5. Suppression pour autant que de besoin du capital autorisé.
6. Divers.

II) Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:

1. Luxemburger Wort des 3 et 17 décembre 1996,
2. Tageblatt des 3 et 17 décembre 1996,
3. Mémorial C des 3 et 17 décembre 1996.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III) Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 2 décembre 1996 n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

IV) Qu'il apparaît de la liste de présence qu'une (1) action sur les 2.000 actions en circulation est présente ou dûment représentée à la présente assemblée.

V) Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris séparément et par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de donner à la société une durée illimitée et décide alors de modifier l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'article 9 des statuts de la société et de renumérotter les articles subséquents à l'article 8.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'année sociale comme commençant le premier janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année et de supprimer la deuxième phrase de l'ancien article 10 des statuts.

Quatrième résolution

A la suite des deux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le nouvel article 9 des statuts qui aura dorénavant la teneur qui suit:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.»

Cinquième résolution

Par dérogation à la résolution précédente, l'assemblée décide que l'année sociale en cours a commencé le premier (1) octobre 1996 et se terminera le trente et un décembre 1996.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide que les pouvoirs conférés au conseil d'administration lors de l'assemblée générale extraordinaire du premier (1) juin 1983 dans le cadre du capital autorisé ont pris fin le 31 mai 1988 et que l'article 5 des statuts de la société aura dorénavant le teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), divisé en deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, chacune entièrement libérée.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les modalités fixées par l'article 49.1 à 10 de la loi du 24 avril 1983.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Fasbender, F. Herkes, V. Arno, J. Delvaux.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1997, vol. 830, fol. 29, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997.

J. Delvaux.

(05093/208/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

JUST MOVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 71, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 47.809.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1997, vol. 305, fol. 45, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997.

Signatures.

(05092/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

KREP'IN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 49, rue Zénon Bernard.
R. C. Luxembourg B 50.598.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 1997, vol. 305, fol. 40, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997.

Signature.

(05094/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

LAMBDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 50.450.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1997, vol. 488, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

Signature.

(05097/647/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

LANDECK S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.173.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(05098/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

LA VIEILLE EPOQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 5, rue Léon Kauffmann.
R. C. Luxembourg B 14.271.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1997, vol. 305, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1997.

Signature.

(05099/569/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

SEID CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 57, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 46.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 1997, vol. 489, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 1997.

Pour la S.à r.l. SEID CONSULT

Signature

(05200/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

JEUNESSES MUSICALES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG, A.s.b.l.,**Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Adresse postale: L-2155 Luxembourg, 129, Mühlenweg.

Les statuts des JEUNESSES MUSICALES fondées le 12 juillet 1946, publiés au Mémorial, numéro 61 du 19 octobre 1946, sont modifiés comme suit:

Titre I^{er}. – Dénomination, But, Siège

Art. 1^{er}. Il est créé une association sans but lucratif sous la dénomination de JEUNESSES MUSICALES DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG.

Les JEUNESSES MUSICALES sont placées sous le Haut Patronage de son Altesse Royale Madame La Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Art. 2. L'association a pour but de diffuser parmi la jeunesse la connaissance et le goût de la musique, du théâtre et des arts en général. Elle pourra réaliser cet objet par tous les moyens directs et indirects, y compris l'organisation de soirées musicales accessibles au grand public.

Les concerts organisés à l'intention du grand public portent la dénomination «Les Soirées de Luxembourg».

L'association est neutre du point de vue politique et religieux.

Art. 3. L'association a compétence pour réaliser ce but dans tout le pays et à l'étranger, s'il échoit.

Pour l'organisation des concerts pour jeunes et pour adultes, les JEUNESSES MUSICALES peuvent recourir au concours d'institutions publiques et de personnes et d'organismes privés.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège de l'association est établi à Luxembourg.

Titre II. – Des membres

Art. 6. Les associés effectifs sont:

- 1) Monsieur Marc Baden, avocat-avoué, 24, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg;
- 2) Monsieur Marco Battistella, musicien, 1, rue des Champs, L-8376 Kahler;
- 3) Monsieur Fernand Bauer, directeur du Lycée classique, Echternach;
- 4) Monsieur Raymond, dit Remy Franck, journaliste, 7, rue Belle-Vue, L-3345 Leudelange;
- 5) Monsieur Joseph Groben, professeur, 95, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;
- 6) Monsieur Guy Jourdain, attaché de direction, 14, rue Schennebierg, L-5372 Munsbach;
- 7) Monsieur Fernand Jung, directeur du Conservatoire de musique de la Ville de Luxembourg, 9, rue Général Patton, L-4277 Esch-sur-Alzette;
- 8) Monsieur Jean-Jacques Kasel, professeur de conservatoire, 28, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg;
- 9) Monsieur Charles Kerschenmeyer, docteur en droit, 14, rue des Jardins, L-8233 Mamer;
- 10) Monsieur Emile Kraemer, diplômé HEC, 79, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;
- 11) Monsieur Edgar Kauffmann, administrateur musical hon. à RTL, Villerupt;
- 12) Monsieur Joseph Kohlen, professeur, 55, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg;
- 13) Mademoiselle Yvonne Lentz, professeur d'éducation physique hon., 11C, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 14) Monsieur Lucien Morbach, instituteur hon., 161, rue de Trèves, L-2630 Luxembourg;
- 15) Monsieur Hubert Muller, ingénieur dipl., 5, auf Preimert, L-6955 Rodenbourg;
- 16) Monsieur Jean-Pierre Oestreicher, Inspecteur Général hon. de l'enseignement primaire, 11C, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- 17) Monsieur Eugène Prim, dirigeant de Banque, 8, an de Bongerten, L-7346 Steinsel;
- 18) Monsieur Jean Putz, professeur, 45, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg;
- 19) Monsieur Jean Schon, Directeur hon. du Lycée classique, 112A, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg;
- 20) Monsieur Jean Schumacher, professeur, 51, rue de Bergem, L-5376 Uebersyren;
- 21) Monsieur Paul Spang, Directeur hon. des Archives de l'Etat, 36, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg;
- 22) Monsieur Mathias Thinnes, Directeur hon. du Lycée classique d'Echternach, 3, rue Comte de Ferraris, L-1518 Luxembourg;
- 23) Monsieur Ernest Weis, Premier Conseiller de Gouvernement, Ministère de l'Education Nationale, Luxembourg;
- 24) Monsieur Jean Wenandy, professeur, 5, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et ceux qui sont admis par la suite.

Le nombre des associés ne peut pas être inférieur à trois. Une cotisation annuelle qui ne peut pas dépasser 2.000,- francs peut leur être demandée. Seuls les associés effectifs ont droit de vote.

Art. 7. A côté des associés effectifs, l'association peut comprendre:

- 1) des membres d'honneur,
- 2) des membres donateurs,
- 3) des membres abonnés.

Art. 8. De nouveaux associés peuvent être admis par décision de l'assemblée générale statuant à la majorité de 2/3 des associés présents ou représentés.

Art. 9. L'exclusion d'un associé peut être prononcée par l'assemblée générale à la majorité de 2/3 des associés présents ou représentés. La démission ou l'exclusion d'un membre entraîne la perte de son droit sur ses apports ainsi que sur le fonds social. Il n'a aucun droit au remboursement de cotisations qu'il a payées.

Art. 10. En cas de décès d'un associé, ses ayants droit ou héritiers n'ont aucun droit sur le fonds social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations ou versements effectués.

Art. 11. Les associés ne prennent aucun engagement personnel autre que celui de payer la cotisation fixée, le cas échéant, par l'assemblée générale.

Art. 12. Les membres d'honneur, les membres donateurs et les membres abonnés n'ont pas la qualité d'associés.

Titre III. – Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale ordinaire a lieu annuellement au cours du premier trimestre. Elle est convoquée par le président ou, à son défaut, par un vice-président. Une assemblée générale doit être convoquée extraordinairement lorsqu'un cinquième des associés le demande par écrit.

Le président du conseil d'administration ou son délégué peut à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire lorsque l'intérêt de l'association le demande.

Les convocations aux assemblées générales sont adressées aux associés par simple lettre huit jours francs au moins avant l'assemblée.

Art. 14. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un vice-président, à moins que le conseil n'en décide autrement.

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'art. 16 ci-après, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix. En cas de parité, la voix du président de l'assemblée est prépondérante.

Les associés empêchés ou absents peuvent donner à un autre associé pouvoir pour les représenter.

Art. 16. Aucune modification des statuts ne peut être admise si elle n'a pas été mentionnée dans la convocation à l'assemblée générale et si cette assemblée ne réunit pas au moins les 2/3 des associés présents ou représentés.

Au cas où l'assemblée générale ainsi convoquée ne réunit pas le nombre d'associés exigé, une seconde assemblée peut être tenue qui statue valablement quel que soit le nombre des votants, mais la décision doit dans ce cas être soumise à l'homologation du Tribunal Civil d'Arrondissement de Luxembourg.

Dans tous les cas, la modification doit être votée par les 3/4 des associés présents ou représentés.

La dissolution de l'association est considérée comme une modification des statuts.

Art. 17. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, et inscrits dans un registre spécial.

Les extraits à en produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Sur la demande des associés, les décisions de l'assemblée générale leur sont notifiées par circulaire.

Titre IV. – Des administrateurs, du comité-directeur, du commissaire

Art. 18. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins, élus pour trois ans par l'assemblée générale. Cependant, le conseil d'administration reste en fonction jusqu'à son renouvellement par l'assemblée statutaire.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 19. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'association. Il nomme et révoque les titulaires des emplois principaux, détermine leur mission et fixe leurs émoluments; il reçoit, vérifie et arrête les comptes de l'association et les présente à l'assemblée générale annuelle; il ordonne et approuve les dépenses, en effectue ou en autorise le règlement.

Le conseil d'administration peut conclure des baux, vendre, acquérir, échanger tous biens et immeubles, emprunter, hypothéquer les immeubles de la société pour sûreté de ses emprunts, stipuler la voie parée, donner mainlevée et consentir la radiation de toutes inscriptions d'office ou autres, avec renonciation à tous droits réels avec ou sans paiement et sans qu'il soit besoin d'en justifier, traiter, transiger, compromettre.

L'énumération qui précède est énonciative et non limitative, et tout ce qui n'est pas réservé par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 20. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, éventuellement, un ou plusieurs vice-présidents, ainsi qu'un secrétaire général et un trésorier.

Art. 21. Le conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les membres absents ou empêchés peuvent se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration.

Si une réunion du conseil ne s'est pas trouvée en nombre pour délibérer sur son ordre du jour, une nouvelle réunion, convoquée avec le même ordre du jour, peut délibérer valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Art. 22. L'association est valablement engagée par la signature du Président du conseil d'administration, ou par celle de deux administrateurs.

Le conseil peut déléguer le pouvoir d'engager l'association au comité-directeur.

Art. 23. La gestion journalière est confiée à un comité-directeur composé du président, du secrétaire général et du trésorier. Le comité-directeur peut recourir, pour la réalisation des objectifs définis à l'article 2, à la collaboration d'un ou de plusieurs associés et il peut déléguer ses pouvoirs, en tout ou en partie, à l'un ou à plusieurs de ses membres.

L'organisation et la programmation des concerts pour jeunes et des «Soirées de Luxembourg» sont confiées au comité-directeur.

Les actes de l'administration journalière sont signés soit par le président, soit par le secrétaire, général, soit par le trésorier.

Art. 24. Les opérations de l'association sont surveillées par un commissaire, élu par l'assemblée générale pour trois ans. Il est rééligible.

Il exerce son droit de contrôle en prenant connaissance, sans déplacement, de toutes écritures de l'association. Il soumet à l'assemblée générale le résultat de sa mission avec les propositions qu'il jugera convenables.

Titre V. – Bilan, Budgets, Liquidation

Art. 25. Chaque année, un mois avant la réunion de l'assemblée générale statutaire, le compte de l'exercice écoulé est arrêté au 31 décembre et le budget du prochain exercice est dressé. Les comptes et le budget des concerts pour jeunes et des «Soirées de Luxembourg» sont dressés séparément. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale statutaire qui statue en outre sur la décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.

Art. 26. En cas de dissolution de l'association, la liquidation est faite par un conseil de liquidation composé des administrateurs en fonction à ce moment.

L'actif, après remboursement du montant versé sur les parts, est attribué à une ou plusieurs oeuvres ou institutions luxembourgeoises sans but lucratif, dont l'objet se rattache à celui de la présente association, conçu de la façon la plus large et tel qu'il est précisé à l'article 2 des présents statuts.

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Suivant les élections du 11 janvier 1996, le conseil d'administration se compose actuellement de:

M. Marc Baden, préqualifié,
M. Remy Franck, préqualifié,
M. Guy Jourdain, préqualifié,
M. Charles Kerschenmeyer, préqualifié,
M. Joseph Kohlen, préqualifié,
Mlle Yvonne Lentz, préqualifiée,
M. Jean-Pierre Oestreicher, préqualifié,
M. Ernest Weis, préqualifié,
M. Jean Wenandy, préqualifié,

Président du Conseil d'administration: M. Jean Wenandy;

Vice-président: M. Marc Baden;

Secrétaire général: M. Remy Franck;

Trésorier: Mlle Yvonne Lentz.

Conformément à l'article 23, le comité-directeur se compose de

M. Jean Wenandy, président,
M. Remy Franck, secrétaire général,
Mlle Yvonne Lentz, trésorière,
M. Jean-Pierre Oestreicher, président honoraire.

Luxembourg, le 10 janvier 1997

J. Wenandy

R. Franck

Y. Lentz

J.-P. Oestreicher

Président

Secrétaire général

Trésorier

Président honoraire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1997, vol. 489, fol. 15, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05256/000/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.

ASHTROM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. ASHTROM ENGINEERING INTERNATIONAL (1985) Ltd, a company organized under the laws of Israel, with registered office at 10 Kremenetski St., Tel Aviv 67899 Israel, hereby represented by Mr Pierre Laloyaux, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered in Tel Aviv on December 23th, 1996;

2. Maître Charles Duro, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The prenamed proxy, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which they form between themselves:

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme, under the name of ASHTROM LUXEMBOURG S.A.

The corporation is established for an undetermined period.

The registered office of the corporation is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the

transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, always remaining, however, within the limits established by the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies and by article two hundred and nine of the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended.

Art. 3. The subscribed capital is set at forty-one thousand U.S. dollars (41,000.- USD), consisting of four thousand one hundred (4,100) shares of a par value of ten U.S. dollars (10.- USD) per share, which have been entirely paid in.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares of the corporation may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The corporation will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the corporation shall represent the entire body of shareholders of the corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the corporation.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of June at 3.00 p.m. o'clock and for the first time in nineteen hundred and ninety-eight.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorums and time limits required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of the shareholders of the corporation, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The corporation shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the corporation.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the corporation and the representation of the corporation for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. The delegation to a member of the board of directors is subordinated to the prior

consent of the general meeting of shareholders. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The corporation will be bound by the joint signatures of two directors or the single signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Art. 11. The operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, nineteen hundred and ninety-seven.

Art. 13. From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto, as well as the law of July thirty-first, nineteen hundred and twenty-nine on holding companies.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Paid-in capital	Number of shares
1. ASHTROM ENGINEERING INTERNATIONAL (1985) Ltd, prenamed	40,590	40,590	4,059
2. Me Charles Duro, prenamed	410	410	41
Total:	41,000	41,000	4,100

Proof of such payments has been given to the undersigned notary so that the amount of forty-one thousand U.S. dollars (41,000.- USD) is as of now available to the corporation.

Evaluation – Declaration

For the purpose of the tax authorities and the registration, the capital is valued at 1,312,410.- Luxembourg Francs.

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 70,000.- Luxembourg Francs.

General Meeting of shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

The number of directors is fixed at six and the number of the statutory auditors at one.

1. The following persons are appointed directors:

- Mr Haim Gueron, director of company, residing 10 Kremenetski St., Tel Aviv 67899 Israel.
- Mr Avraham Nussbaum, director of company, residing 10 Kremenetski St., Tel Aviv 67899 Israel.
- Mr Haim Rubin, director of company, residing 10 Kremenetski St., Tel Aviv 6-7899 Israel.
- Mr Lipa Meshorer, director of company, residing 10 Kremenetski St., Tel Aviv 67899 Israel.
- Mr Nathan Gutwirt, director of company, residing 10 Kremenetski St., Tel Aviv 67899 Israel.
- Mr Itzhak Swary, director of company, residing 10 Kremenetski St., Tel Aviv 67899 Israel.

2. Has been appointed statutory auditor:

FIDUCIAIRE HRT, with registered office in rue J.-P. Brasseur, Luxembourg.

3. The address of the Corporation is set at L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

4. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of one year and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 1998.

5. The board of directors is allowed to delegate the daily management's powers up to the article 9 of the by-laws.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, civil names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. ASHTROM ENGINEERING INTERNATIONAL (1985) Ltd, société de droit d'Israël, ayant son siège social au 10 Kremenetski St, Tel Aviv 67899 Israël, ici représentée par Monsieur Pierre Laloyaux, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Tel Aviv, le 23 décembre 1996;

2. Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Laquelle procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ASHTROM LUXEMBOURG S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding et par l'article deux cent neuf de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été ultérieurement modifiée.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante et un mille U.S. dollars (41.000,- USD), représenté par quatre mille cent (4.100) actions d'une valeur nominale de dix U.S. dollars (10,- USD) chacune, entièrement libérés.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et aux conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société.

Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 15.00 heures, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra pas excéder six ans et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne pourra pas excéder six ans.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. ASHTROM ENGINEERING INTERNATIONAL (1985), Ltd, prénommée	40.590	40.590	4.059
2. Me Charles Duro, prénommée	410	410	41
Total:	41.000	41.000	4.100

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de quarante et un mille U.S. dollars (41.000,- USD) se trouve à l'entière disposition de la société.

Evaluation – Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à la somme de 1.312.410,- francs luxembourgeois.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 70.000,- francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires aux comptes à un.

1. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Haïm Rubin, administrateur de sociétés, demeurant 10 Kremenetski St, Tel Aviv 67899 Israël.
- Monsieur Avraham Nussbaum, administrateur de sociétés, demeurant 10 Kremenetski St, Tel Aviv 67899 Israël.
- Monsieur Haïm Rubin, administrateur de sociétés, demeurant 10 Kremenetski St, Tel Aviv 67899 Israël.
- Monsieur Lipa Meshorer, administrateur de sociétés, demeurant 10 Kremenetski St, Tel Aviv 67899 Israël.
- Monsieur Nathan Gutwirt, administrateur de sociétés, demeurant 10 Kremenetski St, Tel Aviv 67899 Israël.
- Monsieur Itzhak Swary, administrateur de sociétés, demeurant 10 Kremenetski St, Tel Aviv 67899 Israël.

2. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social à rue J.-P. Brasseur, Luxembourg.

3. L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

4. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 1998.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Laloux, C. Duro, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 janvier 1997, vol. 459, fol. 48, case 4. – Reçu 13.124 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 janvier 1997.

A. Lentz.

(05258/221/327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

OVERLY EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

—
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-first of January.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr David Reese, businessman, residing at 574 West Otterman Street, Greensburg, PA 15601, acting for himself and as proxy holder of Mr Timothy T. Reese, businessman, residing at 574 West Otterman Street, Greensburg, PA 15601,

on behalf of a proxy under private signature, given in Greensburg on January 16, 1997, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will stay attached to the present deed.

Such appearing person, acting as aforesaid, has decided to form among himself and his mandator a company in accordance with the following articles of incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation in the form of a private limited liability company under the name of OVERLY EUROPE, S.à r.l. (the Company).

The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The corporation is established for an unlimited period from the date hereof.

Art. 2. The purpose of the company is the wholesale trade with manufactured goods, specially the purchase from OVERLY MANUFACTURING COMPANY, or from affiliated companies of OVERLY MANUFACTURING COMPANY, of special purpose doors, windows, metal roofs and items related thereto and the distribution and selling of these in Europe and other countries.

The company may acquire or hold interests and shares in, and represent, similar firms and establish branch offices.

In addition, the Company is authorized to transact all business that is directly or indirectly associated with or related to its main purpose. In this respect, the Company may own shares in, or otherwise become associated with as an owner or otherwise, other Luxembourg or foreign firms whose purpose, in whole or in part, is similar or identical to the purpose of the Company.

In general, the Company shall have the authority to engage in activities within Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. The corporate capital is fixed at five hundred thousand francs (500,000.- LUF), divided into one hundred (100) shares of five thousand Luxembourg Francs (5,000.- LUF) per share.

The shares, which all have been subscribed to and paid up to the extent of 500,000.- LUF, are attributed as follows:

1.- Mr David Reese, businessman, residing 574 West Otterman Street, Greensburg, PA 15601, fifty shares . . .	50
2.- Mr Timothy T. Reese, businessman, residing 574 West Otterman Street, Greensburg, PA 15601, fifty shares . . .	50
Total: one hundred shares	100

The property of this shares will be established by the present deed and the future duly signified and accepted transfers.

Art. 4. The management of the corporation shall be assumed by one or more directors, who need not be shareholders. The directors, in accordance with the shareholders, may appoint a manager, whose power shall be defined by the general meeting.

Art. 5. The management has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of incorporation are within the competence of the management.

The corporation is committed either by the signatures of the director or directors or by the signature of a manager in accordance with his delegated power.

Art. 6. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the 31st of December, except the first financial year which shall begin today and end on December 31st, 1997.

Art. 7. Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) and partners to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 8. In the event of incapacity or death of a shareholder the corporation will not be dissolved. The shares of the disabled or dead shareholder will be taken over by application of the law.

Art. 9. The law of August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply insofar as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 183 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about thirty-five thousand francs (35,000,00.- LUF).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the appearing persons, present or represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The registered office is established in L-1361 Luxembourg, Résidence l'Ermitage du Val, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

2. The number of directors is set at one.

3. Is appointed manager for an unlimited period:

Mr David Reese, prenamed, with the authority to represent the Company to the fullest extent possible by his sole signature.

Whereover act.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, which is known to the notary by his surname, Christian names, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur David Reese, commerçant, demeurant 574 West Otterman Street, Greensburg, PA 15601, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de Monsieur Timothy T. Reese, commerçant, demeurant 574 West Otterman Street, Greensburg, PA 15601,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Greensburg, le 16 janvier 1997, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Le comparant, ès qualités qu'il agit, a décidé de former entre lui-même et son mandant une société avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Par les présentes il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de OVERLY EUROPE, S.à r.l. (la Société).

Le siège social est établi à Luxembourg.

La société est établie pour une durée indéterminée à partir de ce jour.

Art. 2. La Société a pour objet le commerce en gros de produits manufacturés, spécialement l'achat auprès de la société OVERLY MANUFACTURING COMPANY, ou de sociétés affiliées à OVERLY MANUFACTURING COMPANY, de portes à destination spéciale, fenêtres et toitures métalliques ainsi que des accessoires y relatifs, la distribution et la vente de ceux-ci en Europe et dans d'autres pays.

La Société peut acquérir ou détenir des parts d'intérêts ou actions dans, et représenter des firmes semblables (similaires) et créer des succursales.

La Société peut faire toutes affaires directement ou indirectement liées à son objet principal. Ainsi, la Société peut aussi acquérir et prendre des participations et actions dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant totalement ou en partie un objet similaire ou identique à l'objet social de la Société.

En général, la Société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Les parts, qui ont été souscrites et libérées à concurrence de 500.000,- LUF, sont attribuées comme suit:

1.- Monsieur David Reese, commerçant, demeurant 574 West Otterman Street, Greensburg, PA 15601,	
cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Timothy T. Reese, commerçant, demeurant 574 West Otterman Street, Greensburg, PA 15601,	
cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

La propriété de ces parts d'intérêts résultera du présent acte ainsi que des cessions de parts futures dûment signifiées et acceptées.

Art. 4. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas être associés. Les gérants peuvent, avec l'accord des associés, nommer un directeur-délégué. Les pouvoirs du directeur-délégué seront définis par l'assemblée générale.

Art. 5. La gérance a tout pouvoir pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts relève de sa compétence.

La société se trouve valablement engagée soit par la signature du ou des gérants, soit par la signature individuelle du directeur délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre, excepté la première année sociale qui commencera aujourd'hui et qui finira le 31 décembre 1997.

Art. 7. Chaque année avec effet au trente et un décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et associés à l'égard de la société.

A la même date, la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice soit reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par l'incapacité ou le décès d'un associé. Les parts de l'associé incapable ou décédé seront reprises par application à la loi.

Art. 9. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales est applicable, pour autant qu'il n'en soit pas autrement décidé par les présents statuts.

Déclaration

Le notaire rédacteur du présent acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales et en affirme expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties évaluent les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,-LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1.- Le siège de la société est établi à L-1361 Luxembourg, Résidence l'Ermitage du Val, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur David Reese, prénommé, avec tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte le notaire.

Signé: D. Reese, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1997, vol. 96S, fol. 29, case 6. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 27 janvier 1997.

P. Decker.

(05271/206/208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 1997.

SOLTERRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 48.382.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 31 décembre 1996 que:

1. le rapport des commissaires spéciaux sur la gestion de la liquidation et de la dissolution de la société a été approuvé.

2. l'assemblée a accordé décharge pleine de leurs missions respectives au liquidateur, aux administrateurs et aux commissaires.

3. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.

4. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 32, rue Auguste Neyen à L-2233 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 décembre 1996.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 1997, vol. 489, fol. 24, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05219/535/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1997.